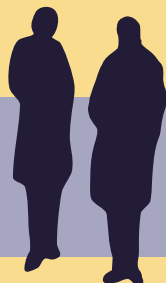


FICHE SYNTHÈSE



La Santé au travail

Volume 2, numéro 2, septembre 2004

Une publication de l'équipe régionale de santé au travail
Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale

Les jeunes travailleurs de la région de Québec¹ Portrait des lésions professionnelles des jeunes de 24 ans et moins²

Travailler peut être très enrichissant pour un jeune, mais il faut que cela se fasse de façon sécuritaire. Malheureusement, chaque année, plusieurs demandes d'indemnisation pour lésions professionnelles chez des jeunes travailleurs parviennent à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Mais qu'est-ce qu'un jeune travailleur ? C'est une personne âgée de moins de 24 ans qui occupe un emploi à temps plein ou à temps partiel. La majorité des jeunes non-étudiants occupent des emplois à temps plein, tandis que la majorité des jeunes étudiants occupent des emplois à temps partiel.



L'emploi chez les jeunes

Dans la région de Québec, 65 % des jeunes de 15 à 24 ans occupaient un emploi en 2001, pour un total de 45 335 travailleurs. Ils représentent 15 % de la main-d'œuvre de la région. À cet âge, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons à travailler. La proportion des 20 à 24 ans occupant un emploi est près de deux fois supérieure à celle observée chez les 15 à 19 ans (figure 1).

Les jeunes de 21 à 24 ans font chaque année plus de demandes d'indemnisation que les jeunes de 20 ans et moins, que ce soit pour les accidents de travail ou pour les maladies professionnelles. Cet écart peut s'expliquer par le fait que, contrairement aux jeunes de 20 à 24 ans, la grande majorité des jeunes de 15 à 19 ans fréquentent un établissement d'enseignement, ce qui les empêche généralement de travailler à temps plein (figure 2)³.

Québec



- 1 En 2001, la région de la Capitale nationale portait le nom de région de Québec.
- 2 L'information de cette fiche provient des banques de données de la CSST des années 1997 à 2001 pour les demandes d'indemnisation pour lésions professionnelles et de l'Enquête sur la population active en 2001 de Statistique Canada.
- 3 La figure 2 présente des données pour la province de Québec, ce qui donne une indication pour la région de Québec.

Les jeunes de 20 à 24 ans travaillant proportionnellement plus à temps plein passent un plus grand nombre d'heures dans le milieu de travail, ce qui augmente les occasions de subir une lésion professionnelle.

Figure 1 : Répartition des jeunes travailleurs de la région de Québec selon le sexe et le groupe d'âge, 2001

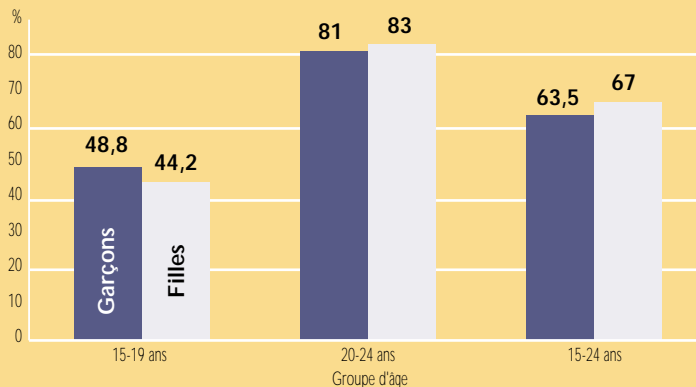
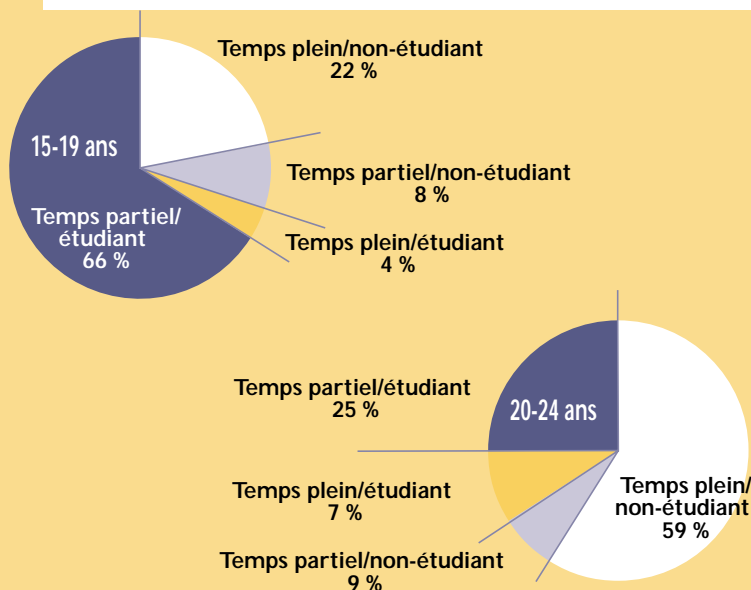


Figure 2 : Proportion des jeunes travailleurs à temps plein et à temps partiel selon le statut étudiant/non-étudiant et le groupe d'âge, province de Québec, 2001



Les jeunes de 15 à 24 ans sont principalement employés dans les secteurs d'activité économique (SAE) suivants : **autres services commerciaux et personnels**, avec une majorité de jeunes travaillant dans la restauration; **commerce**, avec une majorité de jeunes travaillant dans les magasins d'alimentation; **services médicaux et sociaux**, avec une majorité de 15 à 19 ans travaillant dans les services sociaux hors institutions et une majorité de 20 à 24 ans travaillant dans les hôpitaux; **administration publique**, avec une majorité de jeunes travaillant dans les services de défense et les administrations locales, provinciales et territoriales. La répartition des jeunes dans ces secteurs se fait différemment selon le groupe d'âge (figure 3) et selon le sexe (figure 4).

Figure 3 : Principaux secteurs d'activité économique dans lesquels les jeunes travaillent selon le groupe d'âge, région de Québec, 2001

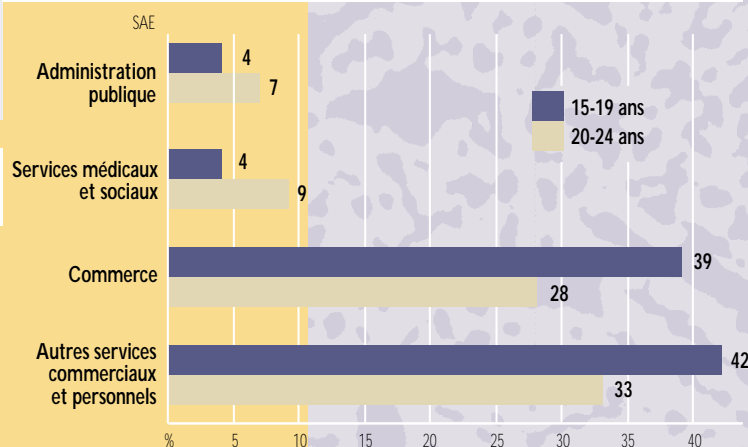
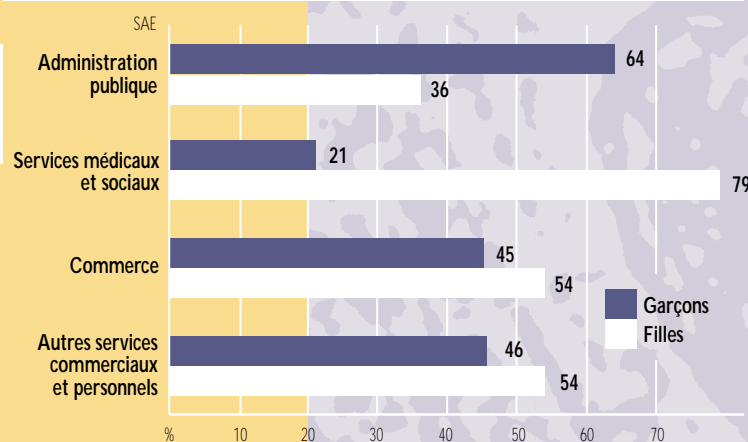


Figure 4 : Répartition des jeunes travailleurs dans les principaux secteurs d'activité économique selon le sexe, région de Québec, 2001



Lésions professionnelles

Les lésions professionnelles comprennent les accidents de travail et les maladies professionnelles. Entre 1997 et 2001, chez les 24 ans et moins, les jeunes de 20 ans et moins représentent 40 % des demandes totales pour lésions professionnelles acceptées par la CSST, alors que les jeunes de 21 à 24 ans, indemnisés 1,5 fois plus souvent, représentent une proportion de 60 %.

Chaque année, dans la région de Québec, environ 16 % des demandes d'indemnisation pour lésions professionnelles proviennent des jeunes de 24 ans et moins. Pendant la période de 1997 à 2001, les jeunes ont subi 9037 lésions professionnelles acceptées par la CSST. De ce nombre, les accidents de travail comptent pour 97 % et les maladies professionnelles pour 3 %. Les demandes pour les accidents de travail se répartissent

inégalement entre les deux sexes, puisque les garçons comptent pour 74,3 % et les filles pour 25,7 % du total des demandes acceptées. Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que les hommes, encore aujourd'hui, occupent davantage des emplois où les risques d'accidents sont élevés. Par contre, dans le cas des maladies professionnelles, les demandes se répartissent également entre les garçons et les filles.

Chez les jeunes de 24 ans et moins, les lésions professionnelles les plus fréquentes sont les entorses, les foulures ou les déchirures (32 %) et les plaies ou les contusions superficielles (28 %).

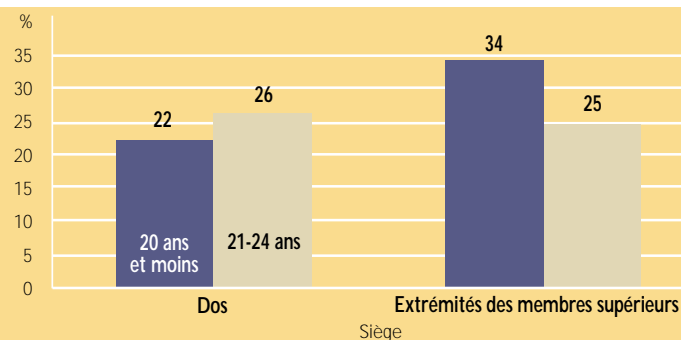
Bien que la majorité des lésions professionnelles, au regard de leur nature, surviennent en proportions semblables chez les jeunes travailleurs (24 ans et moins) et les travailleurs plus âgés (25 ans et plus), certains écarts sont notables entre ces deux groupes (tableau 1). Les jeunes subissent proportionnellement plus de plaies ou de contusions superficielles que les travailleurs plus âgés. En contrepartie, ces derniers sont plus enclins à subir des entorses ou des foulures. Les autres lésions sont beaucoup moins fréquentes.

Tableau 1 : Écart des proportions de certaines lésions professionnelles entre les jeunes travailleurs (24 ans et moins) et les travailleurs plus âgés (25 ans et plus)

Nature de la lésion	24 ans et -	25 ans et +	Différence
Entorse, foulure	32 %	38 %	- 6 %
Plaie ou contusion superficielle	28 %	18 %	+ 10 %
Brûlure	5 %	2 %	+ 3 %
Coupure, laceration	4 %	2 %	+ 2 %

Environ 50 % des lésions professionnelles des jeunes de 24 ans et moins se produisent, soit au dos ou aux extrémités des membres supérieurs (mains et doigts). Cependant, la répartition est différente dans les deux groupes d'âge (figure 5). En effet, 26 % des lésions chez les 21 à 24 ans sont localisées dans le dos, alors que 34 % des lésions chez les 20 ans et moins se produisent aux extrémités des membres supérieurs.

Figure 5 : Répartition des lésions professionnelles survenues entre 1997 et 2001 selon les principaux sièges et le groupe d'âge, région de Québec



Deux secteurs d'activité économique apparaissent plus touchés par les demandes d'indemnisation des jeunes travailleurs. Ce sont les secteurs :

- **autres services commerciaux et personnels**, incluant la restauration (28 % des lésions de ce secteur touchent les jeunes qui représentent 24 % de la main-d'œuvre);
- **commerce** (21 % des lésions de ce secteur touchent les jeunes qui représentent 27 % de la main-d'œuvre).

Les principales lésions qui surviennent dans ces deux secteurs sont les entorses, les foulures et les déchirures au niveau du dos. Dans le secteur **autres services commerciaux et personnels**, il se produit aussi un grand nombre de plaies et de contusions superficielles aux extrémités des membres supérieurs.

Chez les jeunes de 24 ans et moins, les trois groupes professionnels davantage touchés par les lésions professionnelles sont :

- les manœuvres, manutentionnaires et travailleurs assimilés (32 %);
- les commis-vendeurs de biens de consommation (8 %);
- les chefs et cuisiniers (8 %).

On sait que beaucoup de jeunes occupent des emplois non spécialisés. Il est donc prévisible de retrouver parmi les groupes professionnels les plus touchés par les lésions professionnelles des groupes tels les manœuvres, manutentionnaires et travailleurs assimilés et les commis-vendeurs de biens de consommation. Il est, par ailleurs, intéressant de noter qu'on retrouve aussi les chefs et cuisiniers parmi les professions les plus à risque, indiquant la forte présence des jeunes dans l'industrie de la restauration. Les lésions chez les jeunes chefs et cuisiniers se répartissent assez également entre les deux groupes d'âge et leurs lésions les plus fréquentes sont les plaies ou les contusions superficielles et les brûlures, toutes deux majoritairement localisées aux extrémités des membres supérieurs.

Lésions avec atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique

Les lésions professionnelles avec atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) méritent une attention particulière en raison de leur impact sur la santé. Ce sont des lésions qui laissent des séquelles toute la vie. Elles revêtent donc une importance encore plus grande chez les jeunes travailleurs. En effet, plus une personne est jeune au moment de la survenue d'une lésion avec APIPP, plus longtemps les préjudices qu'entraîne cette lésion affecteront la qualité de vie de la personne. L'atteinte permanente se mesure en pourcentage et est déterminée suivant le barème du préjudice corporel pour le déficit anatomo-physiologique, le préjudice esthétique, les douleurs et la perte de jouissance de la vie qui résultent de ce déficit ou de ce préjudice.

Entre 1997 et 2001, 387 demandes pour lésions professionnelles avec APIPP ont été acceptées chez les jeunes de 24 ans et moins. De ce nombre, 60 % sont survenues chez les 21 à 24 ans, soit 1,5 fois plus que chez le groupe des 20 ans et moins.

Les principaux secteurs d'activité économique touchés par les lésions avec APIPP sont :

- **autres services commerciaux et personnels** (106 lésions);
- **commerce** (85 lésions).

Dans le secteur **autres services commerciaux et personnels**, les principales lésions causant des APIPP sont les douleurs aux membres supérieurs, alors que dans le secteur **commerce**, ce sont les plaies ou les contusions superficielles aux extrémités des membres supérieurs.

Conclusion

Un travail sécuritaire, significatif et enrichissant peut contribuer à développer les habiletés intellectuelles, physiques et émotionnelles des ado-

lescents leur permettant de bien fonctionner dans la vie adulte⁴. Cependant, comme tous les autres travailleurs, les jeunes risquent eux aussi de développer des lésions professionnelles. Comme le suggère la littérature à ce sujet, la problématique des jeunes travailleurs est particulière. En effet, la majorité des jeunes qui occupent un emploi le font à temps partiel ou de façon temporaire, de sorte qu'ils ont souvent des horaires variables. Le taux de roulement est également assez élevé et la formation ne leur est pas toujours dispensée. Par ailleurs, plusieurs jeunes travailleurs n'osent pas refuser certaines tâches de peur de perdre leur emploi et ils ne connaissent pas toujours bien les lois du travail qui pourraient leur éviter des problèmes. De plus, en raison de leur sentiment d'invulnérabilité, certains jeunes considèrent que les lésions professionnelles ne peuvent pas les toucher^{5,6}.

Dans la région de Québec, environ 1800 demandes d'indemnisation sont acceptées à chaque année à la CSST pour les jeunes de 24 ans et moins. Il faudrait porter une attention particulière aux garçons, car ils sont plus nombreux que les filles à subir des accidents de travail. De plus, le groupe des 21 à 24 ans fait plus de demandes d'indemnisation que le groupe des 20 ans et moins. Les jeunes travailleurs subissent annuellement un nombre important de lésions et de lésions avec atteinte permanente dans le secteur **autres services commerciaux et personnels**, qui inclut le secteur de la restauration. Il est prudent de considérer que les données sur les lésions professionnelles représentent probablement un estimé conservateur de leurs problèmes réels. Il est donc incontournable que les jeunes travailleurs soient amenés à connaître très tôt les pratiques sécuritaires de travail et pour ce faire, les milieux de travail doivent assurer une bonne formation à tous les nouveaux jeunes travailleurs, et ce, malgré un taux de roulement qui est souvent élevé.

- 4 Wegman DH, Davis LK. Protecting youth at work. *Am J Ind Med.* 1999;36:579-583.
- 5 Mardis AL, Pratt SG. Nonfatal injuries to young workers in the retail trades and services industries in 1998. *J Occup Environ Med.* 2003;45(3):316-323.
- 6 NIOSH Alert-Preventing deaths, injuries and illnesses of young workers. Publication No. 2003-128. July 2003. www.cdc.gov/niosh/docs/2003-128/2003128.htm

FICHE
SYNTHÈSE



La Santé au travail

Une publication de l'équipe régionale de santé au travail
Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale
2400, d'Estimauville, Beauport (Québec) G1E 7G9
Téléphone : (418) 666-7000

Directeur de santé publique : François Desbiens
Équipe de rédaction : Isabelle Tremblay et Denis Laliberté
Infographie : Atelier Infograph

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec
Capitale nationale



Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1703-0153 (imprimé) ISSN 1703-0161 (en ligne)